

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 5 juillet 2010 à 20 heures à la salle 2 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire**

**1. PRÉSENCES**

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller  
Madame Chantal Proulx, conseillère (absente)  
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller (8h05)  
Madame Manon Blanchette, conseillère  
Monsieur Raymond Lévesque, conseiller  
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Marie-Josée Dubé secrétaire administrative est présente.

**2. MOT DE BIENVENUE**

**3. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**4. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

**5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 JUIN, 14 JUIN ET 1<sup>ER</sup> JUILLET 2010**

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux du 7 juin, 14 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2010 soient adoptés.

10-07-131

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

**6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

10-07-132

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéro # 16140 à 16197	104 404.15\$
Prélèvement no 541 à 557	15 305.74\$
Rémunération élus	0.00\$
Rémunération employés	14 349.69\$
Rémunération pompiers	1 872.70\$
<b>Total</b>	<b>135 932.28\$</b>

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

**A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**1. États financiers au 30 juin 2010.**

10-07-133

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport des activités financières en date du 30 juin 2010.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

**2. Virement budgétaire**

10-07-134

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que le transfert budgétaire suivant soit effectué, comme suit :

DE	À	
02 70191 610	02 70150 670	250\$
Semaine de relâche	Matériel activité soccer	

02 52000 969 OMH	02 62100 345 Groupe Promotion	4 300\$
---------------------	----------------------------------	---------

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

10-07-135

**3. Autorisation/Fondation canadienne Espoir Jeunesse**

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseiller d'autoriser la Fondation canadienne Espoir Jeunesse à faire leur campagne de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes de notre municipalité.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

10-07-136

**4. Autorisation de signature/ Caisse populaire des Versants du Mont-Comi**

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les personnes suivantes soient :

- ⊕ Monsieur Georges Deschênes, maire
- ⊕ Monsieur Martin Normand, directeur général
- ⊕ Madame Marie-Josée Dubé, secrétaire administrative

à signer les effets bancaires ou tout autre document de la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski à la caisse populaire Desjardins des Versants du Mont-Comi.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

10-07-137

**5. Autorisation de signature du protocole d'entente / Usine de prétraitement**

Proposé par Stéphane Deschênes\_ et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Georges Deschenes, maire soit mandaté pour signer le protocole d'entente avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour la réalisation du projet d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1.2 du Fonds Chantiers Canada-Québec.

La Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet ainsi que les coûts d'exploitation continus du projet.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

10-07-138

**6. Mairesse suppléante / Madame Manon Blanchette**

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers que madame Manon Blanchette soit nommée mairesse suppléante pour une période de trois mois, c'est-à-dire août, septembre, octobre 2010.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

10-07-139

**7. Coalition Bois Québec**

› ATTENDU QUE la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités pour notre administration ;

- › ATTENDU QUE le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable ;
- › ATTENDU QUE l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques ;
- › ATTENDU QUE la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton ;
- › ATTENDU QUE chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une tonne de CO2 ;
- › ATTENDU QUE le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du Code de sécurité incendie ;
- › ATTENDU QUE le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord ;
- › ATTENDU QUE l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose en grande partie sur l'activité forestière ;
- › ATTENDU QUE le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales ;
- › ATTENDU QUE la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois ;
- › ATTENDU QUE la municipalité est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes qui privilégient l'utilisation du bois ;
- › ATTENDU QUE la municipalité, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité-prix dans la réalisation de ses projets ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers :**

Que la municipalité privilégie l'utilisation du bois de charpente dans la construction de tous ses édifices publics et que cette orientation se reflète dès la conception des devis, dans le respect des normes prévues au Code de construction, au Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés ;

Que la municipalité, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois ;

Que la municipalité encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice ;

Que la municipalité favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leurs projets ;

Que la municipalité fasse connaître, par les moyens de communications disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction ;

Que la municipalité joigne les rangs de la Coalition BOIS Québec ;

Que le greffier de la municipalité fasse parvenir copie de cette résolution aux instances suivantes :

- › le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- › la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;
- › la ministre des Ressources naturelles et de la Faune ;
- › l'Union des municipalités du Québec ou la Fédération des municipalités du Qc;
- › le représentant de la circonscription à l'Assemblée nationale;
- › la Coalition BOIS Québec.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

**8. Club des 50 ans et plus**

10-07-140

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Georges Deschênes soit autorisé à signer la lettre d'appui pour la demande de financement présentée par le Club des 50 ans et plus au Programme Nouveaux horizons pour les aînés-Québec.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

**9. Rapport des élus (es)**

10-07-141

**10. Affaires nouvelles**

**a) Demande de permis de réunion 17 juillet/Famille Dupont**

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Noëlla Dupont et / ou Les chevaliers de Colomb à faire les démarches nécessaires auprès de la régie des Alcools des courses et des jeux afin d'obtenir un permis de réunion pour leur activité du 17 juillet prochain.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

b)

**11. Période de questions**

**12. Fermeture des affaires nouvelles**

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

10-07-142

**13. Levée de la séance**

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 20h37.

\_\_\_\_\_  
**Georges Deschênes**  
maire

\_\_\_\_\_  
**Marie-Josée Dubé**  
Secrétaire administrative